tition des subventions locales nous recevrons notre part d'après la population. Nous subissons aujourd'hui un état de choses bien différent! (Ecoutez!) Je vous avouerai, M. l'ORATEUR, qu'un des arguments les plus forts pour moi, en faveur de la confédération, est que les idées d'économie des populations des provinces maritimes auront en parlement la plus salutaire influence sur nos hommes publics et sur l'administration générale de nos finances. On trouverait difficilement un peuple plus économe : les premiers ministres et les juges-en-chef n'y reçoivent que £600 par an, cours d'Halifax, et le reste de la liste civile est calculé en proportion. (Ecoutez!) Mais, M. l'ORATEUR, il y a, dans notre système actuel, un grand vice auquel la confédération va remédier : c'est qu'elle assure aux populations de chaque province plein contrôle sur leurs affaires locales. Dans le Haut-Canada nous nous sommes plaints de ce que, grace à un trop petit nombre de représentants, un parti battu dans les élections du Haut-Canada a été, pendant des années, maintenu au pouvoir par les votes du Bas-Canada, et que tout le patronage local a été réparti par des gens qui ne possédaient point la confiance du peuple. Or le projet actuel remédie à ces inconvénients. Le patronage local sera sous le cotrôle local. et los vœux de la majorité, dans chaque section, seront accomplis en ce qui regarde les questions locales. (Ecoutez!) Nous nous sommes plaints que notre système d'administration des terres ne convenait pas aux populations de l'Ouest; que nous aurions dû avoir le système d'octroi gratuit ; que le prix durement exigé d'un émigrant pour un lopin de terre n'était rien en comparaison de l'établissement parmi nous d'une famille active et entreprenante; et que notre système de chemins de colonisation était loin Eh bien! le projet d'être satisfaisant. d'union remédie à tout cela. Chaque province aura le contrôle de ses terres de la couronne, de ses forêts, de ses mines, et sera libre d'adopter à cet égard le mode de développement qu'elle jugera le plus convenable. (Ecoutes!) Nous nous sommes plaints que les travaux publics locaux de diverses espèces—tels que chemins, ponts, débarcadères, cours de justice, prisons et autres édifices étaient effectués sans justice et sans Eh bien! la confédération prévoyance. pare à ces inconvénients. Tous les travaux locaux seront construits aux frais des localités, avec leurs fonds respectifs. Il en est

de même de tous les détails d'administration locale et intérieure, compris dans la nouvelle réforme. La population du Haut-Canada aura plein contrôle sur les affaires locales, et ne sera plus contrainte d'envoyer un ambassadeur à Québec pour obtenir permission d'ouvrir un chemin, de choisir un cheflieu de comté, ou de nommer un coroner. Mais on me dit qu'en adoptant ce principe de mettre les questions locales sous le contrôle des gouvernements locaux, on a fait exception en ce qui regarde les écoles communes. (Ecoutez! écoutes!) Or, l'article qui a donné lieu à cette plainte est ainsi conçu:

"6. L'éducation sera laissée aux gouvernements locaux sauf les droits et priviléges que les minorités catholiques ou protestantes dans les deux Canadas possèderont par rapport à leure écoles séparées au moment de l'union."

J'ai à peine besoin de rappeler à la chambre que je me suis toujours opposé et que je continuerai de m'opposer au système des écoles sectaires en tant que subventionnées par le trésor public. Je n'ai jamais hésité sur ce point. et n'ai jamais compris pourquoi tous les habitants de cette province, à quelque religion qu'ils appartiennent, n'envoient pas leurs enfants aux mêmes écoles communes pour y recevoir l'enseignement des diverses branches d'instruction. Pour moi, la famille et le pasteur sont les meilleurs instituteurs religieux ;--c'est pourquoi, je ne conçois pas qu'on puisse faire la moindre objection sérieuse contre les écoles mixtes du moment où la foi religieuse de l'enfant est respectée et que le clergé a pleine liberté de distribuer l'enseignement religioux aux enfants de ses ousilles. Cependant, quoique dans la confórence et ailleurs, j'aie toujours exprimé ces opinions et que j'aie invariablement voté contre les écoles publiques séparées, je dois cependant avouer que le système d'écoles sectaires appliqué dans des limites restreintes, comme il l'a été dans le Haut-Canada et circonscrit particulièrement aux villes et aux cités, n'a causé que peu de mauvais résultats réels. Ce que l'on a craint o'a été la reconnaissance pratique du principe des écoles sectaires, car on a compris que dorénavant il pourrait en aucun temps recevoir assex d'extension pour troubler complétement toute l'économie de notre système scolaire; sur quatre mille écoles que l'on compte dans le Haut-Canada, il ne s'en trouve qu'une containe qui soient séparées et elles sont toutes